



Belgische Grasparkieten Club vzw

Club Belge de l'Ondulée asbl

BGC vzw
Patrijzenlaan 22
9200 Dendermonde

N° de compte : **001-1058573-88**
BIC : **GEBABEBB**
IBAN : **BE56 0011 0585 7388**
n° TVA : **0443.153.606**



Membre de la **World Budgerigar Organisation (WBO)** et de l'**Union Ornithologique Belge (UOB-COM)**

Règlement du système de montée/descente

- 1) Le système de montée/descente a pour but de répartir les membres du club dans différentes classes d'élevage afin d'assurer une compétition équitable. Aussi, le système se veut incitant à la participation aux expositions afin d'éviter une dégradation potentielle vers une classe inférieure.
- 2) Les membres sont répartis en quatre classes d'élevage :
 - Débutants
 - Confirmés
 - Expérimentés
 - Champions

La classe des Champions étant la plus haute et celle des Débutants la plus basse.

- 3) On monte d'une classe d'élevage en obtenant **150** points sur l'année. (voir point 6).
Si on obtient sur une période de 2 ans moins de **100** points, on descend d'une classe à la fin de cette même période. (Voir point 7)
- 4) La promotion éventuelle est dépendante des points obtenus lors des expositions. Seuls les points obtenus lors des expositions reconnues par le CBO - BGC (voir point 19) sont pris en considération pour le système de montée/descente.
- 5) La participation aux expositions du CBO - BGC est limitée aux perruches ondulées de propre élevage portant une seule bague fermée qui mentionne le n° de stam du propriétaire et qui est conforme aux dimensions réglementaires. Des contrôles sont possibles durant les expositions énumérées sous le point 19, il est donc impératif de mentionner son (ou ses) n°^(s) de stam sur la feuille d'enlogement.
- 6)
 - A) Les nouveaux membres n'ayant jamais participé à une exposition commencent dans la classe des "Débutants".
 - B) Après une période de non-affiliation de 2 ans ou plus, les anciens membres recommencent dans la classe des "Confirmés", pour autant qu'ils étaient auparavant dans une classe supérieure à "Débutants".
 - C) Les nouveaux membres qui peuvent prouver avoir participé à des expositions d'un autre club ornithologique peuvent commencer dans la classe des "Débutants" ou des "Confirmés", au choix.
 - D) Les nouveaux membres qui peuvent prouver avoir été au moment de leur affiliation au CBO - BGC dans une classe d'élevage d'un autre club spécialisé en perruches ondulées affilié à la WBO, maintiennent cette même classe au CBO - BGC.
 - E) Les exposants étrangers (qu'ils soient membres du CBO - BGC ou non) participent dans la classe d'élevage à laquelle ils appartiennent dans leur pays.

- 7) Sauf s'ils sont déjà dans la classe des "Champions", tous les membres qui obtiennent le nombre de points prévu dans ce système de montée/descente (150), montent automatiquement d'une classe d'élevage dès l'année civile suivante.
On peut monter au maximum d'une seule classe d'élevage, peu importe le nombre de points qu'on a obtenu.
- 8) Si on obtient sur une période de 2 ans moins de 100 points, ou qu'on ne participe à aucune exposition du CBO - BGC durant 2 ou plus d'années on descend d'une classe d'élevage.
On ne peut dégrader que d'une seule classe par 2 années civiles.
On ne peut descendre plus bas que la classe des "Confirmés". Un membre qui appartient à la classe des "Confirmés" (ou celle des Débutants) ne peut donc plus descendre vers une classe inférieure.

Par ex.: Un membre qui ne participe pas durant une année complète et qui obtient l'année d'après au minimum 100 points reste dans sa classe d'élevage.

- 9) **A** la création d'un partenariat, ce dernier se verra attribuer le niveau du partenaire le plus haut classé. Si le partenariat se dissout avant 3 ans d'existence, les partenaires reprendront leurs statuts d'origine ; au delà des 3 ans les partenaires resteront dans la classe du partenariat obtenue au moment de la rupture.

- 9) ^{A)} Calcul des points :

Les points obtenus par un oiseau dépendent du placement dans sa série :

Premier	= 8 points
Deuxième	= 7 points
Troisième	= 6 points
Quatrième	= 5 points
Cinquième	= 4 points
Sixième	= 3 points
Septième	= 2 points

^{B)} Pour que les points mentionnés dans l'article 9^A soient attribués, il faut une série complète comptant au moins 7 oiseaux. A défaut de 7 oiseaux dans la série, les points seront diminués du nombre d'oiseaux manquants.

Par ex.: une série compte 3 oiseaux, il manque donc 4 oiseaux pour qu'elle soit complète. Le gagnant de série obtient alors 8 points - 4 = 4 points, le second 3 points et le troisième 2 points.

^{C)} Tout oiseau (à l'exception de ceux mentionnés dans les articles 13^B et 13^C) non placé obtient 1 point.

- 10) Les points attribués aux autres gagnants :

13 pts Pour un gagnant de groupe, peu importe le nombre de points qu'il a obtenu dans sa série, qu'elle soit complète ou non. Le champion de groupe perd les points qu'il a gagnés dans sa série, il n'obtiendra donc que 13 points. Le nombre de points des autres oiseaux de la série n'est pas influencé par le fait qu'un d'eux devient gagnant de groupe.

9 pts Pour un gagnant de groupe sexe opposé, peu importe le nombre de points qu'il a obtenu dans la série, qu'elle soit complète ou non. Le champion de groupe sexe opposé perd les points qu'il a gagné dans sa série, il n'obtiendra donc que 9 points. Le nombre de points des autres oiseaux de la série n'est pas influencé par le fait qu'un d'eux devient gagnant de groupe sexe opposé.

+ **10 pts** Gagnant de classe d'élevage

+ **10 pts** Gagnant de l'exposition

- + **20** pts Meilleur oiseau de l'exposition
- + **20** pts Meilleur sexe opposé de l'exposition
- + **10** pts Meilleur des "mutations rares"

Contrairement aux points des gagnants de groupe, ces derniers sont additionnés au total.

Par ex. : Le meilleur oiseau de l'expo :

- 0 points : gagnant de série
- 13 points : gagnant de groupe
- 10 points : meilleur dans sa classe d'élevage
- 10 points : gagnant de l'expo
- 20 points : meilleur oiseau de l'expo

Total: **53 points**

11) ^{A)} Les couples et les stams sont soumis au même calcul que spécifié aux paragraphes **9 & 10**. Ils n'obtiennent donc pas d'avantage de points que les oiseaux individuels.

^{B)} Un Couple ou un stam peut gagner des points comme suit :

- 13 points pour un gagnant de groupe
- + 10 points pour le titre de meilleur couple ou stam de l'exposition

Par ex. : Meilleur stam de l'exposition :

- 0 points : gagnant de série
- 13 points : gagnant de groupe
- 10 points : meilleur stam de l'exposition

Total: **23 points**

12) Un oiseau qui devient meilleur des "mutations rares" se verra attribuer 10 points en plus des points qu'il a déjà reçus comme gagnant de groupe, meilleur dans sa classe d'élevage etc..

13) ^{A)} Les oiseaux non-jugés (peu importe la raison) seront toujours classés derniers dans leur série. Même s'ils sont seuls dans la série, ils ne pourront pas devenir gagnant de groupe ou obtenir un autre titre. Par contre, ils seront pris en compte pour le calcul des points des autres oiseaux dans la série. Si, dans le cas de l'exemple du paragraphe **9^B**, le 3ème de la série est "non jugé", il obtiendra 1 point. Les deux autres oiseaux dans cette série obtiendront respectivement 4 points pour le gagnant et 3 points pour le second.

^{B)} Les oiseaux absents ne rentrent pas en compte pour le nombre total d'oiseaux dans la série.

^{C)} Les oiseaux disqualifiés pour fraude perdent tous les points et éventuels titres. Il n'y aura pas d'adaptation des points des autres oiseaux dans la série de l'oiseau disqualifié.

14) Les points obtenus seront publiés dans les palmarès des expositions. Par exposition, seuls les points des 10 meilleurs oiseaux de l'exposant rentreront en compte. Tous les points des oiseaux des exposants ayant inscrits moins de 10 oiseaux seront valables, peu importe le nombre d'oiseaux engagés. Des points supplémentaires seront attribués aux éleveurs exposant plus de 10 oiseaux. A partir du 11ème, chaque oiseau se verra attribuer 1 point supplémentaire. Ces points rentrent également en compte pour le calcul du total tel qu'expliqué au paragraphe 15.

15) Les points obtenus lors de l'exposition internationale du CBO - BGC rentrent pour **100 %** en compte

pour le classement du système de montée/descente.

Les points obtenus lors du babyshow national du CBO - BGC rentrent pour **50 %** en compte pour le classement du système de montée/descente.

Les points obtenus lors des babyshows régionaux et les shows ouverts des régions du CBO - BGC rentrent pour **33 %** en compte pour le classement du système de montée/descente.

Tous les points seront arrondis vers le haut.

Les résultats complets des membres ayant participé au système de montée/descente seront publiés chaque année dans le "BGC-info".

16) Afin de mieux adapter la situation actuelle à la réalité, le nombre des points mentionnés dans les paragraphes **3, 7, 8 & 15** pourront être adaptés.

17) Les membres qui auront obtenu assez de points pour promouvoir pourront remplir le formulaire "demande de recul de promotion" s'ils ne désirent pas promouvoir vers une classe supérieure. Par classe d'élevage un membre peut obtenir au maximum 3 fois un recul de promotion. Pour être recevable, la demande doit parvenir au secrétariat du CBO - BGC au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

18) Les titres donnant droit à des points :

A) Babyshows: Par classe d'élevage : Gagnant de série, Gagnant de groupe, Meilleur bébé (oiseau avant la première mue), Meilleur jeune (oiseau dans et après la première mue)

Par Babyshow: Meilleur bébé (oiseau avant la première mue), Meilleur jeune (oiseau dans et après la première mue), Meilleur des "mutations rares" bébé et Meilleur des "mutations rares" jeune.

B) Autres : Par classe: Gagnant de série, Gagnant de groupe, Gagnant de groupe sexe opposé, Meilleur mâle jeune, Meilleure femelle jeune, Meilleur mâle adulte, Meilleure femelle adulte.

Par exposition: Meilleur mâle jeune de l'expo, Meilleure femelle jeune de l'expo, Meilleur mâle adulte de l'expo, Meilleure femelle adulte de l'expo, Meilleur couple de l'expo, Meilleur stam de l'expo, Meilleur oiseau de l'expo, Meilleur sexe opposé de l'expo, Meilleur des "mutations rares" de l'expo.

19) **Les expositions prises en compte pour le système de montée/descente** : L'exposition ouverte organisée par BGC-national, les expositions organisées par les régions de CBO - BGC, le babyshow de BGC-national et les babyshows organisés par les régions.

20) En cas de doute ou d'irrégularité constatés, il appartient à la direction de BGC-national de trancher et ce par majorité absolue de 60% des votes. La direction rendra sa décision en se basant sur les statuts, le règlement interne, le règlement de l'exposition et ce présent règlement du système de montée/descente.